

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration de DE TAPIA Karine à HOYER Paul.

Absents excusés : CABALLERO Alain, DE TAPIA Karine.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 30 septembre 2022.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2022 :

Vote : Pour : 13 (unanimité) Contre : 0 Abstention : 0

2) Démission de Madame Marie-José GRAZILLIER du Conseil municipal :

Lecture du courrier de démission de Madame GRAZILLIER, qui sera transmis à la Préfecture. La démission est effective dès réception.

3) Dissolution du SIVE Ferrières-Pravols :

- Une rencontre est prévue avec le personnel.
- Problème des restes des repas : pourquoi les enfants ne mangent pas ce qui est servi ?
- Voir si la commune ne peut pas proposer les goûters car à l'heure actuelle, ils sont fournis par les parents, à tour de rôle pour l'ensemble de classe et cela est contraire aux règles sanitaires en vigueur.
- Le LEC doit fournir un bilan de son activité tous les ans. En raison de la dissolution du SIVE, un nouvel appel d'offre devra être lancé en 2023.
- Il manque 10 000 € au SIVE pour clôturer son budget, les communes devront participer au renflouement.

4) Travaux de rénovation énergétique et accessibilité de l'école Simone Veil :

Plusieurs choix à faire pour les économies d'énergie. Total maximum : 540 000 €. Travaux à envisager sur 4 à 5 ans avec une priorité sur le chauffage. Les travaux ne peuvent se réaliser que pendant les vacances scolaires. Subventions à demander avant le 31 décembre 2022.

5) Nomination d'un correspondant incendie et secours :

Missions : information, sensibilisation du Conseil municipal et du public, mise en place des moyens nécessaires.

Est désigné : Jean CASSAN.

6) Avenant n°1 du service de santé et de sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Ariège :

Vote : Pour : 13 (unanimité) Contre : 0 Abstention : 0

7) Possibilité d'extinction de l'éclairage public la nuit.

Lecture du mail de Monsieur Gilles PETIT, un administré, qui souhaite qu'il y ait moins de lumières sur la commune.

Monsieur le Maire propose une coupure totale de l'éclairage public de 0h à 6h.

Le montant de l'opération s'élève à 4 150 €. Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par le SDE 09, soit 2 075 et de 50% par la commune, soit 2 075 €, dont le règlement interviendra sur le budget 2023.

Vote : Pour : 13 (unanimité) Contre : 0 Abstention : 0

8) Emplacements des taxis.

La commune dispose de deux emplacements de taxis : au niveau du LP Jean Durroux et au cœur de village. Ferrières est la seule commune à faire payer les emplacements. Proposition de Monsieur le Maire d'instaurer une gratuité.

Vote : Pour : 12 (majorité) Contre : 0 Abstention : 1

9) Questions diverses :

- Problèmes de voisinage : Famille Reynaud. Un constat d'absence de débroussaillage par huissier a été dressé. Arrêté de mise en demeure de débroussailler sa parcelle transmis à l'intéressé.
- Agression multiple par une administrée notamment à l'encontre de la Directrice de l'école qui a déposé plainte. L'administrée est actuellement en détention.
- Quelques jeunes troublent la tranquillité du village. La police est informée.
- La parole est donnée à Jean-François RODRIGO pour la pose de miroirs Résidence Rives-Faites

Vote : Pour : 13 (unanimité) Contre : 0 Abstention : 0

- Un administré demande comment sont gérées les coupes de bois ? Le bois communal est géré par l'ONF.

Signatures :

Paul HOYER,
Maire

Gilles CASTROVIEJO,
Secrétaire de séance